

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023
N° 2023.06.06

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le six juin à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 31 mai 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	31	
Absents représentés	2	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Cristina MESLET représentée par Nadine DAMBRUN

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN

Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE 8 POSTES FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON- TITULAIRES

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1958 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial qui a eu lieu le 11 mai 2023,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée limitée à six mois sur une période d'un an.

Considérant que les missions confiées à ces agents seraient celles d'agents de catégorie C (Adjoints Techniques et Adjoints Administratifs) de même que leur rémunération, déterminée sur l'indice du premier échelon du grade considéré.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **33 Voix Pour** décide :

- **D'AUTORISER** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2023 afin de renforcer les effectifs.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 pour 33 semaines.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN